

Fonds Territorial d'Accessibilité : une opportunité à saisir



Fonds Territorial d'Accessibilité : une opportunité à saisir

Rappel de la mairie

Le 10 juillet, le préfet du Gers, Laurent Carri, a signé un courrier relatif au Fonds Territorial d'Accessibilité (FTA), destiné aux gestionnaires d'établissements recevant du public de 5e catégorie, privés. Il s'agit d'une aide financière visant à accélérer la mise en accessibilité des petits commerces et services.

« Dans ce cadre, l'Etat finance jusqu'à la moitié des dépenses engagées hors taxe dans la limite d'un plafond global de 20 500 euros d'aide versée, et ce jusqu'en 2028.

Cette aide peut financer une assistance à maîtrise d'ouvrage, des équipements et des travaux de mise en accessibilité pour les magasins de vente, les restaurants et débits de boisson, l'hôtellerie, les établissements sanitaires, les banques et bureaux. » précise le préfet.

Pour bénéficier de ce dispositif, déposez vos dossiers de demande de subvention sur la plateforme suivante : <https://www.asp-public.fr/aides/fondsterritorial-accessibilite>

En cas de difficulté, veuillez écrire à ce service : adap@gers.gouv.fr